République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation et de l'Enseignement Professionnels



PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/ Spécialité:

Habit traditionnel

Niveau III

INFEP/0088/07/15/A

Décembre 2015

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/ Spécialité:

Habit traditionnel

Niveau III

Décembre 2015

Ce programme de formation par apprentissage est élaboré par la commission professionnelle chargée du métier : **Habit traditionnel**

Cette commission est constituée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, de méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels (INFEP et IFEP), de formateurs et les membres du Centre d'animatiion de l'apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier.

Composition de la commission professionnelle :

Nom & Prénom	Fonctions	Institutions
CHERKI Abdeljallil	PSEP1 Responsable CAAL	CFPA Sidi Boumediene
MEZOUAR Naima	PSEP2 Membre CAAL	CFPA Ouled Mimoun
LAFENDI Wassila	PSEP2 Membre CAAL	CFPA Filles Tlemcen
FRID Khadija	PEP Membre CAAL	CFPA Filles Tlemcen
MANSOURI Souhila	PSEP2 Membre CAAL	CFPA Sidi Boumediene
ALABANE Bahia	Professionnelle	Couture professionnelle
MAHBOUBI	PEP	CFPA Art traditionnel
INAD TABET	Directrice	Centre d'interprétation du
INAD TABET	Directifice	costume traditionnel

SOMMAIRE

Page

	Introduction	4
1.	Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage	5
2.	Présentation du programme de formation professionnelle par apprentissage	6
2.1.	Destination	6
2.2.	Structure du programme de formation par apprentissage	6
2.3.	Processus d'acquisition des compétences professionnelles	8
2.4.	Documents pédagogiques	8
3.	Profil du métier (Habit traditionnel)	9
3.1.	Identification du métier (Habit traditionnel)	9
3.2.	Domaine d'activité et description du métier (Habit traditionnel)	9
3.3.	Capacités professionnelles	9
3.4.	Exigences du métier et conditions de travail	9
3.5.	Responsabilité du travailleur	10
3.6.	Evolution dans la carrière	10
4.	Curriculum du métier (Habit traditionnel)	11
4.1.	Objectif principal du curriculum	11
4.2.	Champs d'activités et leurs compétences professionnelles	12
4.3.	Synthèse du curriculum	13
4.4.	Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation	14
4.5.	Curriculum de l'Etablissement de formation	15
4.6.	Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice	37
5.	Mise en œuvre du programme : Organisation pédagogique et évaluation des compétences	48
5.1.	Organisation pédagogique de la formation	48
5.2.	Organisation de la formation au sein de l'établissement de la formation	48
5.2.1.	Organisation des rentrées en formation par apprentissage	48
5.2.2.	Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)	49
5.2.3.	Formation de base au niveau de l'EFP	50
5.2.4.	Formation complémentaire	50
5.3.	Formation au sein de l'entreprise formatrice	50
5.4.	Suivi et évaluation des compétences	51
5.4.1.	Organisation du suivi de l'apprenti	51
5.4.2.	Evaluation périodique des compétences professionnelles et instruments pédagogiques	51
5.4.3.	Examen de fin d'apprentissage	52

Introduction

Parmi les insuffisances relevées dans le rapport « Diagnostic - Analyse du contexte» de la formation professionnelle par apprentissage, réalisé par les Experts, l'absence de programmes de formation adaptés à ce mode de formation constitue une contrainte majeure pour les formateurs et les maîtres d'apprentissage dans leurs missions d'atteinte de l'objectif de qualité de la formation.

Les programmes existants sont conçus pour la formation dite « résidentielle » et les tableaux - programmes anciennement conçus par l'ex INDEFE sont dépassés par les différentes évolutions techniques et technologiques enregistrées dans le milieu professionnel. La démarche engagée s'est fixée de réaliser :

- Le diagnostic et l'analyse du contexte de la formation par apprentissage dans le domaine de l'ingénierie pédagogique;
- La conception et l'élaboration d'une méthodologie d'élaboration / adaptation de programmes de formation destinés à l'apprentissage;
- La formation d'un groupe des démultiplicateurs de cette méthodologie parmi les membres des sept Centres d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) et du Centre d'Animation de l'Apprentissage au Niveau National (CAAN) ainsi que les concepteurs des programmes du réseau d'ingénierie pédagogique (l'Institut National de la Formation et de l'enseignement Professionnel INFEP et les six Instituts de Formation Professionnelle IFEP);

La réalisation de ce programme de formation par apprentissage s'inscrit dans le cadre de cette démarche qui a défini son processus par étape, du recueil des informations jusqu'à sa validation :

- La mise en place d'une Commission professionnelle au niveau local, composée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, les formateurs de la formation professionnelle, les méthodologues de l'IFEP et de l'INFEP selon leur compétence par la branche d'activité et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier;
- Les travaux de cette commission sont encadrés par les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage au niveau national (CAAN / INFEP);
- Pour les besoins de leurs travaux les membres de la commission procèdent au recueil et à l'analyse des documents et notamment : la nomenclature nationale des spécialités de la formation et de l'enseignement professionnels (Edition 2007), les programmes de formation existants (élaboré selon l'APC ou autre), les textes réglementaires relatifs à la durée et à la sanction de la formation, ainsi que la documentation personnelle de chaque membre et particulièrement l'organisation et la pratique des entreprises;
- Le programme est adapté /élaboré selon la méthodologie proposée sur la base des canevas conçus à cet effet. Le programme est finalisé par les membres du CAAN et les méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique et soumis à l'INFEP pour sa validation.

Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage

Parmi les objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage, il est mis en évidence ici essentiellement ceux liés aux aspects pédagogiques et notamment :

- L'amélioration de la qualité de la formation ;
- Le renforcement de la relation entre les établissements de la formation et les opérateurs économiques;
- L'implication effective, volontaire et consciente des professionnels dans le processus de formation des apprentis;
- L'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle.

En fait, l'amélioration de la qualité de la formation implique la conjugaison et la concrétisation des objectifs sous jacents ci-dessus évoqués. Au-delà des moyens humains et matériels qu'il s'agit de réunir et de mobiliser, il est nécessaire d'apporter les solutions aux insuffisances actuelles qui entravent le développement de l'apprentissage. Ces solutions touchent principalement l'organisation et les méthodes pédagogiques de ce mode de formation, les programmes de formation et la mise à niveau de la ressource humaine.

La formation par apprentissage, quant elle est bien organisée et correctement gérée aussi bien au niveau de l'établissement de formation professionnelle qu'au niveau de l'entreprise, a fait preuve de sa performance et de sa pertinence par rapport aux autres modes de formation. Les relations fonctionnelles, régulières et permanentes entre le Formateur et le Maître d'apprentissage, l'établissement de formation professionnelle et l'entreprise, constituent une garantie pour la réussite de la formation par apprentissage.

L'entreprise, l'artisan et le maître d'apprentissage sont des acteurs principaux de l'action de former, leur implication à tous les niveaux du cursus de l'apprenti (élaboration du plan de formation, encadrement de l'apprenti, évaluation de la formation) est incontournable.

Pour améliorer ces relations, les pérenniser et rendre effective l'implication des acteurs principaux de l'apprentissage, la démarche préconisée prévoit leur participation aux différentes phases d'adaptation/ou d'élaboration, d'actualisation et de mise en pratique des programmes, ainsi que dans le suivi et le contrôle périodiques d'acquisition des compétences professionnelles.

Dans le même sens, l'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle, à travers les établissements de formation professionnelle et les CAAL (Centre d'animation de l'apprentissage au niveau local), est assurée par la formation pédagogique des maitres d'apprentissage et la mise à disposition des professionnelles des instruments pédagogiques (programme et plan de formation). Pour rendre irréversible cette démarche qualitative, ce travail de coordination nécessaire doit être ponctuer par des rencontres périodique à des échéances fixées préalablement entre tous les acteurs de l'apprentissage.

2. Présentation du programme de formation par apprentissage

2.1. Destination

Le présent programme de formation par apprentissage est destiné aux formateurs et aux encadreurs des établissements de la formation professionnelle, aux maîtres d'apprentissage et aux services chargés de l'organisation, du suivi et du contrôle de l'apprentissage.

Il constitue un document de référence et le point de départ pour les rédacteurs des contenus de cours, des exercices de travaux pratiques et les tests de contrôle périodique, ainsi que les sujets d'examen de fin d'apprentissage ou autres documents pédagogiques relatifs à l'apprentissage.

2.2. Structure du programme de formation par apprentissage

Le chapitre 3 : « *Profil du métier*» présente l'identification du métier conseiller de vente le domaine d'activité/ description du métier conseiller de vente les capacités professionnelles, les exigences du métier et les conditions de travail ainsi que la responsabilité du travailleur et l'évolution dans la carrière.

Le chapitre 4 : « Curriculum du métier» présente les objectifs du curriculum (4.1), les champs d'activités et les compétences professionnelles (4.2), la synthèse du curriculum (4.3), le découpage horaire par semestre par module et par lieu de formation (4.4), le Curriculum de l'Etablissement de Formation professionnelle (4.5) et le Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice (4.6).

La formation en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (la FTTC) au sein de l'établissement de formation (EFEP) sont structurées en champs d'activités, compétences professionnelles, avec une description des activités professionnelles liées à ces compétences organisées en modules. Chaque module présente l'énoncé des sous-compétences avec les activités à exécuter et l'énoncé de la formation en savoirs théoriques, les techniques et la technologie y afférentes. Les contenus de la formation sous forme de cours et d'exercices pratiques sont préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage par référence au curriculum de formation.

Le curriculum prévoit une « Formation de base » destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au début de sa formation au sein de l'entreprise avec un minimum de compétences professionnelles.

Elle permet à l'apprenti de se situer par rapport à son futur métier, de mieux comprendre sa relation avec son employeur et son environnement professionnel et d'actualiser ses connaissances de base en matière de langue, de raisonnement et des formules arithmétiques ainsi que des notions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Elle est destinée également à l'acquisition des notions techniques de base et des principes élémentaires qui fondent le métier, dont certains sont approfondis tout au long du cursus de formation.

Cette formation de base est réalisée au sein de l'EFP au début de la formation par apprentissage. Elle peut être réalisée en une ou deux périodes sous forme de stage bloqué.

Le curriculum prévoit également une formation complémentaire qui comprend :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique ;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle (emploi, auto- emploi, mini projets).

La synthèse du Curriculum, présentée sous forme de tableau, organise le découpage horaire par module de formation et par période de formation, avec une répartition entre l'entreprise formatrice et l'établissement de formation.

Le volume horaire de la formation est calculé sur la base du contenu du curriculum, estimée en temps nécessaire à l'acquisition des compétences professionnelles requises, en rapport avec les durées de formation fixées par voie réglementaire.

Le temps effectif disponible pour une année de formation est estimé à 1840 heures (sur la base de la durée réglementaire de travail effectif de l'apprenti) à repartir entre les deux lieux de la formation en rapport avec la synthèse du curriculum sachant que le temps disponible est de :

- 46 semaines calendaires effectives au sein de l'entreprise (déduction faite de la période de congé annuel et des jours fériés);
- 40 semaines calendaires effectives au sein de l'établissement de formation (déduction faite des périodes de congés et des jours fériés).

La formation en entreprise formatrice et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de formation sont présentées en deux grandes parties sous forme de tableaux regroupant l'ensemble des modules avec leurs compétences, les activités professionnelles à couvrir/ à exécuter et les savoirs théoriques en matière de techniques, de technologique ainsi que les notions de base en mathématiques, physique et chimie professionnelles, liées au métier.

Le curriculum/ plan de formation de l'entreprise formatrice (4.6) est conçu de manière à répondre à trois objectifs. Il constitue :

- Un outil pédagogique pour le maître d'apprentissage destiné à planifier et organiser les activités de formation de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice;
- Un document pédagogique destiné au suivi et à l'évaluation périodique des compétences acquises par l'apprenti durant son cursus de formation au sein de l'entreprise formatrice;
- ➤ Un document de liaison entre le maître d'apprentissage et le formateur, permettant de mettre en évidence la formation pratique non réalisable au sein de l'entreprise formatrice et à prendre en charge au niveau de l'EFEP par des exercices pratiques dans les ateliers.

Le chapitre 5 : décrit le processus de « Mise en œuvre du programme - Organisation pédagogique et évaluation des compétences » et donne des recommandations pour l'implantation et l'application du curriculum de formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation. Ce processus constitue la trame de fond pour l'adaptation du cadre réglementaire en vue d'une généralisation de cette nouvelle démarche.

2.3. Processus d'acquisition des compétences professionnelles

L'acquisition des compétences professionnelles durant la formation par apprentissage se fait par alternance, entre la formation pratique en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de la formation professionnelle (EFEP).

La formation en entreprise consiste en l'exécution répétée et progressive des différentes activités, subdivisées en tâches ou opérations, liées à l'exercice du métier. Elle se fait en milieu professionnel sous la responsabilité du maître d'apprentissage qui procède à des démonstrations accompagnées d'explications et veille à la réalisation des différentes phases de l'apprentissage.

Le maître d'apprentissage est un ouvrier ou cadre qualifié ou spécialisé en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Par sa formation dans l'entreprise, l'apprenti est familiarisé aux réalités professionnelles, notamment en matière de communication avec le client, ses besoins et ses réactions (satisfait, non satisfait), le processus de fabrication, les coûts, la performance et la rentabilité de l'entreprise. Cette familiarisation lui permet d'adapter sa prestation et d'améliorer son produit final, de la commande à la livraison du produit.

La formation théorique et technologique complémentaire au sein de l'EFEP a pour objet d'assurer à l'apprenti l'acquisition des savoirs, savoirs- faire et savoirs- être nécessaires à l'exercice du métier. Elle est organisée sous forme de cours théoriques et d'exercices et/ou de travaux pratiques.

La FTTC est dispensée par des formateurs de la formation professionnelle ou par des personnes qualifiées, jugées compétentes en la matière par l'établissement de la formation professionnelle.

2.4. Documents pédagogiques

Les principaux documents pédagogiques utilisés pour assurer la formation par apprentissage sont :

- Le programme de formation par apprentissage ;
- Les contenus des cours et exercices préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage;
- Le plan de formation de l'apprenti au niveau de l'entreprise ;
- Le livret d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche) ;
- Les outils pédagogiques d'évaluation périodique et les batteries d'examen de fin d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche).

3. Profil du métier (Habit traditionnel)

3.1. Identification du métier (Habit traditionnel)

Dénomination de la spécialité	Habit traditionnel	
Code spécialité	ART 0716	
Branche professionnelle	Artisanat traditionnel	
Durée de la formation	18 mois	
Niveau d'accès	Niveau scolaire inferieure à la 4eme AM	
Niveau de qualification	III	
Diplôme sanctionnant la formation	C.M.P Certificat de maitrise professionnelle	

3.2. Domaine d'activité/ description du métier (spécialité)

Le couturier (ère) en habit traditionnel est un professionnelle capable de :

réaliser des vêtements traditionnels sur mesure ou en petites séries a partir d'un modèle standard et réaliser les dessins d'art sur tissu relatif a la broderie (Fetla, Mejboud, Perle, Sfifaetc.) et les réaliser. Il s'occuper de la prise de mesure, du choix du tissu, les dessins d'art, de la coupe, de la couture, des ornements ainsi que des ajustements (ourlets , retouches....etc.).

Ces habits traditionnels sont le Carakou, Pantalons Algérois, Saroual chaka, Caftan, ensemble (Gillet, Pantalon ou Jupe, Burnous, Gandora, Couronne ou Taj, Bechmak ...etc.)

3.3. Capacités professionnelles

Le Couturier (ère) en Habit traditionnel est capable de :

- Choisir le modèle de la tenue traditionnelle.
- Procéder à la prise de mesure .
- Réaliser les patrons.
- Réaliser les dessins d'art sur tissu.
- Réaliser la broderies Fetla , Mejboud, Perle , Sfifa , Galon....etc sur tissu.
- Assembler les différentes pièces.
- Procéder à l'essavage.
- Effectuer les retouches avant l'étape de l'ornement par la passementerie.
- Assurer la finition.
- Repasser la tenue afin de la rendre prête à être livrée.

3.4. Exigences du métier et conditions de travail

- Faire preuve de patience.
- Avoir un sens artistique, de l'esthétique et du détail.
- Avoir l'esprit d'initiative et de création.
- Effectuer des gestes précis en vue d'un travail minutieux et soigneux.
- Avoir une bonne acuité visuelle de prés (reconnaissance et perception des formes et des couleurs).
- Travailler en équipe, en horaire continu pour de longues durées quotidiennes de travail.
- Avoir le sens du contrat.
- Faire preuve d'imagination.

- Savoir s'organiser pour respecter les délais.
- Supporter de travailler en milieu stressant (sollicitations de dernière minute, forte demande à la veille des fêtes et des mariages surtout en été, gestion de la charge de travail).
- Supporter les contraintes posturales.

3.5. Responsabilité du travailleur

 Sur le travail réalisé, les équipements, les outillages, les matières d'œuvre, morale vis-àvis de la clientèle.

3.6. Evolution dans la carrière

- Chef d'atelier.
- Contremaitre.
- Modéliste.
- Responsable du contrôle de qualité.

4. Curriculum du métier (Habit traditionnel)

La notion de curriculum utilisée ici, implique un processus dynamique de formation dans le sens d'un programme de formation de type ouvert, permettant une adaptation aux réalités du terrain et aux évolutions techniques et technologiques à introduire par les formateurs et les maîtres d'apprentissage.

Le curriculum est présenté sous forme de modules visant des compétences à acquérir.

La notion de module n'est pas comprise dans le sens de la formation modulaire dans sa forme classique. Il s'agit d'une structuration du curriculum en modules qui sont liés entre eux par une logique pédagogique sans cloisonnement. Toutefois, ils ne s'inscrivent pas dans un ordre chronologique obligatoire, nécessitant le commencement d'un module à la fin du précédent. Cette structuration donne une flexibilité dans l'organisation de la formation et permet une adaptation avec la programmation des activités de l'entreprise formatrice.

4.1. Objectif principal du Curriculum du métier (Habit traditionnel)

L'objectif principal du Curriculum vise à donner à l'apprenti une formation de qualité lui permettant de réaliser correctement les activités et les tâches inhérentes à son métier avec des performances acceptables au seuil de son entrée sur le marché du travail.

Cet objectif est réalisé à travers une organisation moderne du cursus de l'apprenti sur la base d'une démarche rationnelle, cohérente et flexible impliquant les principaux intervenants dans sa formation. Cette démarche est concrétisée par l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum selon les mêmes principes et vise à développer :

- Les compétences de base liées au métier permettant une intégration facilitée de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice avec un minimum des compétences professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation au début de sa formation :
- Les compétences techniques du métier permettant une maîtrise de la technicité nécessaire à l'exécution correcte des activités et des tâches professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation et dans l'entreprise formatrice ;
- Les compétences complémentaires favorisant une insertion facilitée de l'apprenti dans la vie active et un élargissement de ses capacités liées à une meilleure connaissance de l'entreprise et de son environnement. Elles comportent également une initiation à l'utilisation de l'outil informatique, devenue une nécessité à tout métier au plan de la gestion et du suivi des évolutions techniques et technologiques.

Par ailleurs, le curriculum comporte dans les différents modules, en tant que partie intégrante de la formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation, le développement **des compétences clés** visant **les qualités comportementales** ainsi que **les compétences environnementales** lui permettant une maîtrise optimale de son métier et un comportement citoyen.

Parmi ces qualités et compétences, il est indiqué notamment :

- L'esprit d'entreprise et l'approche client ;
- Le souci de la qualité du travail ;
- La capacité de planification et d'organisation de son travail, ainsi que de contrôle et d'évaluation des activités et des tâches réalisées;
- L'esprit d'initiative et de responsabilité ;

- L'aptitude au travail en équipe ;
- La protection de l'environnement en milieu professionnel par l'application des règles d'hygiène et de sécurité du travail inhérentes à tout métier et la préservation du milieu naturel;
- L'aptitude aux changements et à la flexibilité avec une adaptation rapide et des attitudes positives à l'égard des changements professionnel, technique et technologique générés par des situations nouvelles dans son métier et son environnement;
- La responsabilité sociale, etc.

4.2. Champs d'activité et leurs compétences professionnelles

Les champs d'activités du métier Habit traditionnel sont définis comme suit :

Champ d'activité 01 :	Formation de base
Champ d'activité 02 :	Réaliser les travaux de la coupe des différentes tenues de l'Habit traditionnel
Champ d'activité 03 :	Réaliser les dessins d'art et la broderie sur tissu
Champ d'activité 04 :	Réaliser le montage des tenues
Champ d'activité 05 :	Formation complémentaire

Les compétences professionnelles par champs d'activité se présentent comme suit :

Champ d'activité 01 : Formation de base

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement
- Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul de base
- Acquérir les notions de dessin technique et artistique
- Identifier et entretenir les outils et équipements et acquérir les notions de base de technologie textile
- Utiliser l'outil informatique

Champ d'activité 02 : Réaliser les travaux de la coupe des différentes tenues de l'Habit traditionnel

- Tracer les bases
- Réaliser les transformations des bases

Champ d'activité 03 : Réaliser les dessins d'Art et les différents broderie sur tissu

- Réaliser la broderie au fil fetla
- Réaliser medjboud
- Réaliser la broderie Champ d'activité 04 : Réaliser le montage des tenues
- Réaliser les différentes opération d'assemblage et de montage
- Réaliser les opérations de finition

Champ d'activité 05 : Formation complémentaire

- Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial
- S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

4.3. Synthèse du curriculum

Découpage horaire global de la formation entre les cours théoriques et pratiques en établissement de la formation professionnelle et en entreprise formatrice :

Nombre de modules : 15

Durée de la formation : 18 mois Volume horaire total : 2760

			Durée et lieux de formation			
N° du module	Titre du module	E.F.P		Entreprise	Total	
module			Pratique	Entreprise	iotai	
01	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	18	4	0	22	
02	Appliquer les règles d'hygiène, sécurité et de protection de l'environnement	18	4	0	22	
03	Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul de base	20	6	0	26	
04	Acquérir les notions de dessin technique et artistique	80	20	0	100	
05	Identifier et entretenir les outils et équipements et acquérir les notions de base de technologie textile	60	10	0	70	
06	Utiliser l'outil informatique	30	12	0	42	
07	Tracer les bases	10	24	60	94	
08	Réaliser les transformations de base	16	24	58	98	
09	Réaliser la broderie au fil de fetla	30	30	240	300	
10	Réaliser Medjboud	70	100	440	610	
11	Réaliser la broderie	80	120	400	600	
12	Réaliser les différentes Operations d'assemblage et de montage	90	100	500	690	
13	Réaliser les opérations de finition de l'habit traditionnel	24	16	0	40	
14	Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial	10	4	0	14	
15	S'initier sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle	20	12	0	32	
	Total en Heures de Formation	576 H	486 H	1698 H	2760 H	

Total EFP	1062	38 %
Total entreprise	1698	62 %
Total formation	2760	100%

4.4 Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation

Total				
Module	Total module	EFP	Entreprise	
Module 1	22	22	0	
Module 2	22	22	0	
Module 3	26	26	0	
Module 4	100	100	0	
Module 5	70	70	0	
Module 6	42	42	0	
Module 7	94	34	60	
Module 8	98	40	58	
Module 9	300	60	240	
Module 10	610	170	440	
Module 11	600	200	400	
Module 12	690	190	500	
Module 13	40	40	0	
Module 14	14	14	0	
Module 15	32	32	0	
	2760	1062	1698	

1 ^{er} semestre			
EFP	Entreprise	Total	
22	0	22	
22	0	22	
26	0	26	
100	0	100	
70	0	70	
42	0	42	
18	40	58	
20	20	40	
20	80	100	
50	200	250	
60	130	190	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
450	470	920	

2 ^{ème} semestre			
EFP	Entrepri se	Total	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
16	20	36	
10	20	30	
30	110	140	
70	124	194	
90	140	230	
90	200	290	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
306	614	920	

3 ^{ème} semestre			
EFP	Entrepri se	Total	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
10	18	28	
10	50	60	
50	116	166	
50	130	180	
100	300	400	
40	0	40	
14	0	14	
32	0	32	
306	614	920	

4.5. Curriculum de l'Etablissement de formation

CHAMP D'ACTIVITE 1

FORMATION DE BASE

MODULE: 1

Se situer au regard du métier et de la démarche de formation

Durée de la formation

Théorie 18H

Pratique 04 H

	Saus compátonos		Savoirs théoriques nécessaires	
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
1.1	Identifier le métier	 Avoir un entretien avec un Conseiller à l'orientation et / ou un formateur de la spécialité Présenter l'organisation et le fonctionnement de l'établissement de formation Visiter un atelier de la spécialité Identifier les tâches essentielles du métier S'informer sur les possibilités d'insertion professionnelle 	 Informations générales sur le métier et son histoire Présentation du profil professionnel du métier Informations sur l'établissement de formation et présentation de son organisation Présentation de la filière du métier et de la branche professionnelle Présentation des voies potentielles pour un futur emploi, 	
1.2	Identifier le parcours de formation	 Identifier les différentes étapes de la formation par apprentissage et son organisation Identifier les parties principales du programme de formation et sa durée Identifier les principaux intervenants dans le déroulement de la formation 	 Informations générales sur le déroulement de la formation Présentation des champs d'activités et des compétences professionnelles Rappeler le rôle et les missions du formateur et du maître d'apprentissage 	

	Sous compétances		Savoirs théorique	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
1.3	S'informer sur le métier et son environnement professionnel	 Situer le métier dans sa filière, le secteur d'activités et les créneaux porteurs Présenter les voies potentielles pour un futur emploi 	 Informations sur le secteur d'activité, le métier et ses perspectives Les perspectives d'emploi et le dispositif public d'insertion professionnelle des jeunes 	

MODULE : 2 Appliquer les règles d'hygiène, sécurité et de protection de l'environnement

Durée de la formation

Théorie 18H

Pratique 04H

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théorique	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres et
N°	N° professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	• • • • •
2.1	Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel	 Définir les règles générales d'hygiène et de sécurité au travail Identifier les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques au métier Déterminer et mettre en œuvre les moyens et les mesures d'hygiène et de sécurité au travail 	 Les notions élémentaires d'hygiène et de sécurité au travail Les règles d'hygiène et de sécurité spécifique au métier Recommandations relatives à l'hygiène et la sécurité en milieu professionnel 	
		Définir et appliquer les règles d'hygiène corporelle et vestimentaire liés au métier	 Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité 	
2.2	Identifier les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés au métier et les moyens de leur prévention	 Déterminer les risques généraux d'accidents et maladies professionnelles liés au métier et leur causes principales Identifier les risques et maladies professionnelles liés à l'exécution des activités professionnelles à l'utilisation Des outils et des machines Des matières premières Identifier les moyens de protection individuelle (tenue) 	 Les règles en matière d'hygiène et de sécurité spécifique au métier Les maladies professionnelles causées par le métier Les principaux moyens d'intervention et leur utilisation Actions à accomplir ou comportement à adopter en présence d'accident ou d'incendie Plan et procédures d'évacuation 	

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théorique	es nécessaires
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.3	Définir et appliquer les mesures et les moyens de protections individuelle et collective	Définir les moyens et les mesures de protection collective (organisation de travail, rangement, aération, ventilations, plan d'évacuation et issues de secours)	 Les principales causes et circonstances de maladies professionnelles et les moyens de leur prévention 	
		 Appliquer les mesures de lutte contre l'incendie (emplacement et utilisation des extincteurs, plan d'évacuation, issues de secours) 		
		 Utiliser les moyens de protection individuelle et respecter le règlement intérieur 		
		Appliquer les mesures de protection collective		
2.4	Déterminer la conduite à tenir en cas d'accident et effectuer les premiers soins	 Lancer une alerte en cas d'accident Identifier les règles réglementaires de premiers secours et d'assistance aux accidents Prendre toutes les précautions nécessaires avant d'intervenir Porter les premiers secours et soins préventifs et avertir le responsable hiérarchique et/ou le responsable de la sécurité 	 Programme de formation de sauveteur secouriste de travail (SST) Notions de premiers secours et assistance aux accidents en cas de : Blessure Brulures Chocs électriques 	

	Saus sampátanasa	Antivités professionnelles à souvrir / à	Savoirs théorique	Savoirs théoriques nécessaires	
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
2.5	Déterminer les risques du métier sur l'environnement et prendre les mesures pour sa protection	 Identifier les effets nocifs portant atteinte à l'environnement (aspects généraux) 	Généralités sur l'environnement : les composants environnementaux (homme, eau, air, sol, faune, flore)		
		 Déterminer les éléments à risque sur l'environnement provenant des activités du métier 	 Définition générale de la pollution et des risques majeurs sur l'environnement 		
		 Identifier les mesures de prévention des effets et les risques sur 	 Programme national pour la protection de l'environnement 		
		l'environnement et les différentes pollutions	 Principes et règles d'évacuation et d'élimination des déchets 		
		 Utiliser les différents moyens et techniques de lutte contre la pollution 			

MODULE : 3 Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul de base

Durée de la formation

Théorie 20H

Pratique 06H

	Saus sampátanasa	Activitée professionnelles à serveir / à	Savoirs théoriques nécessaires	
N°	N° Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
3.1	Appliquer les techniques d'expressions, d'écriture et de communication	 Prendre une commande d'un client Elaborer une commande de matière d'œuvre et/ ou de prestations Participer et intervenir lors d'une séance de travail Appliquer le langage technique et professionnel et de communication avec les collaborateurs et les clients 	 Les techniques de rédaction , de formulation et de communication Les différents modèles de documents utilisés dans le métier (spécialité) et leur formulation Technique d'expression et de communication professionnelle , liées au métier (spécialité) 	
3.2	Calculer le prix de revient et le prix de vente d'un article	 Appliquer les formules de base du calcul professionnel lié au métier Déterminer et calculer les quantités, les rapports, les proportions et les pourcentages 	 Le prix de revient Le prix de vente Cout d'achat et bénéfice 	 Les bases du calcul professionnel Les règles de calcul, de rapports et de taux

	Saus sammátanasa	Activités professionnelles à serveir / à	Savoirs théoriques nécessaires	
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres • Les notions de base de dessin et de schémas • Notions arithmétique - Les quatres opérations - Calcul de longueur - Les fractions - Le pourcentage
3.3	Appliquer les notions géométrie	 Calculer et déterminer les périmètres, les surfaces Représenter les différentes formes de base de la géométrie 	Les lignes et les figures géométrique	 de schémas Notions arithmétique Les quatres opérations Calcul de longueur Les fractions
3.4	Utiliser l' unité de mesure	 Identifier les unités de mesure Convertir des unités de mesure 	Les instruments de mesure liés au métier Habit traditionnel	

MODULE : 4 Acquérir les notions de dessin technique et d'art

Durée de la formation

Théorie 80H

Pratique 20H

	Sauc compátones	Activités professionnelles à serveir / à	Savoirs théorique	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres Ecriture normalisée Cartouche, cotation Les différentes représentations de traits Représentation de vues
4.1	Identifier les différents instruments, matériaux et accessoires de dessin technique et artistique	 Utiliser les instruments, matériaux et accessoires de dessin technique Représenter les formes géométrique d'un vêtement 	 Instruments de traçage :(Crayons, gomme, papier dessin , formats) Les différentes sortes de papier de dessin 	 Cartouche, cotation Les différentes représentations de traits
4.2	Effectuer des tracés et dessins technique d'art	 Effectuer des tracés de points, de lignes et angles. Représenter I es formes géométriques simples et complexes Effectuer des dessins à main levée 	 Les tracés de points et de lignes Les formes géométriques simples et complexes Les différents dessins artistiques lié à la spécialité : figurines, prototypes 	

MODULE : 5 Identifier et entretenir les outils et équipements et acquérir les notions de base de technologie textile

Durée de la formation

Théorie 60H

Pratique 10H

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théorique	es nécessaires
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
5.1	Identifier , manipuler et entretenir les outils	 Identifier les différents outils manuels Manipuler les outils entretenir les différents outils 	 Mannequins matériel de construction de patrons Les ciseaux Les pinces Les poids Les matériel de prise et de mesure. 	Les notions de calcul
5.2	Identifier et utiliser les équipements	 Identifier les différents types de machine Manipuler les principaux équipements Exécuter la couture Réaliser de l'entretien des machines 	Coupeuse à lame verticale et coupeuse à lame horizontale, scie à ruban, coupeuse thermique, perforeuse, machines à coudre , fer à repasser et presse, chariot matelasseur.	Rappel sur l'hygiène et sécurité
5.3	Identifier le textile	 Identifier les différents types de textile Choisir le tissu approprié 	Traitement des différents types de tissu (velours, satin , percale, toile	

MODULE : 6 Utiliser l'outil informatique

Durée de la formation

Théorie 30H

Pratique 12H

	Saus sampátanasa	Activitée professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriqu	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
6.1	Identifier les différentes parties d'un micro ordinateur	 Utiliser le micro ordinateur Maintenir le micro ordinateur et ses périphériques 	Composition d'un micro ordinateur, les périphériques	
6.2	Utiliser les logiciels d'application	Utiliser les logiciels d'application : DAO , WORD, EXCEL	Logiciels d'application : DAO , WORD, EXCEL	
6.3	Utiliser les fonctions de base d'un logiciel de traitement de textes.	 Identifier le Microsoft Word et ses barres de menu Traiter le texte Dessiner un tableau 	 Définition d'un traitement de texte : la saisie, la mise en forme, la correction d'orthographe et de grammaire ; L'impression : la mise en page, l'aperçu avant impression ; Les tableaux : Création, lignes et colonnes (insertion et ajout). 	
6.4	Utiliser un logiciel de calcul (Microsoft Excel)	 Identifier le Microsoft Excel et ses barres de menu Créer des classeurs Elaborer des graphes 	 Définition d'un tableur Les classeurs : les feuilles de calcul et les cellules Insertion : lignes, colonnes, formules de calcul et fonction Représentation graphique : Histogramme, secteur, courbe, 	
6.5	Exploiter l'Internet	 Utiliser les navigateurs réseau Rechercher des informations sur Internet Télécharger des fichiers 	 Introduction à l'Internet Création et exploitation des Emails Manipulation des moteurs de recherche 	

CHAMP D'ACTIVITE 2

Réaliser les travaux de la coupe des différentes tenues de l'Habit traditionnel

MODULE: 7 Tracer les bases

Durée de la formation

Théorie 10H

Pratique 24H

	Sous compétonos		Savoirs théoriques nécessaires	
N°	N° Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
7.1	Effectuer les mesures	 Identifier et utiliser les outils de mesure. Procéder à la prise de mesure. Utiliser le tableau de mesure. 	Les techniques de mesure.Le tableau de mesure.	 Géométrie plane : Rappel sur périmètre largeur longueur
7.2	Tracer les bases sur le papier	 Choisir le papier (papier kraft) Effectuer le traçage. Réaliser le cadre (empreinte) 	 Etude du tracé de base : Tracé de base du corsage Tracé de la manche Tracé des cols Tracé de la jupe de base Tracé du pantalon de base 	 La base de la géométrie Les droites Le carré Le rectangle Le cercle Le triangle Les angles

MODULE :8 Réaliser les transformations de base

Durée de la formation

Théorie 16H

Pratique 24H

	Saus sampátanas		Savoirs théoriqu	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Technique de lecture de modèle Technique de lecture de modèle Technique de lecture de modèle Technique de supports de coupe Technique de découpe et de relevé Technique de traçage : Droit de fil , sens , direction de tissu et l'écart angulaire Les caractéristiques physico chimique de la matière textile Technique de découpage : Les angles rentrants Technique de découpage : Les angles rentrants Dessin artistique : Dessin artistique : Proportions du cors humain Géométrie plane : Rappel sur Perimètre Surface Hygiène et sécurité Cioutil coupe Hygiène et sécurité : Entretien des outils de coupe	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
8.1	Identifier et choisir le modèle	Choisir le modèle .Identifier les étapes du modèle	Technique de lecture de modèle	'
8.2	Transformer la base selon le modèle	 Réaliser la transformation du corsage. Réaliser les découpes Classer les empiècements 	Technique de découpe et de	- périmètre
8.3	Réaliser le traçage de patron sur tissu	 Effectuer le placement des patrons sur le tissu . Effectuer le tracé des contours du patron sur le tissu . Réaliser le matelas 	 Droit de fil , sens , direction de tissu et l'écart angulaire Les caractéristiques physico 	Entretien des outilsLa sécurité lors de l'utilisation de
8.4	Effectuer la coupe de matelas	 Identifier le matériel de découpe . Procéder à la coupe de tissu. Répartir et ranger les pièces coupées 	Les angles rentrantsLes angles sortants.Les courbes concaves et	 Entretien des outils de coupe La sécurité lors de l'utilisation

MODULE: 9 Réaliser la broderie au fil de fetla

Durée de la formation

Théorie 30H

Pratique 30H

	Sous compétoness		Savoirs théorique	s nécessaires
N°	N° Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
9.1	Réaliser les dessins d'art	 Choisir les motifs du dessin Dessiner les formes élémentaires sur papier. Reproduire le dessin sur la pièce 	 Caractéristique du papier Technique de reproduction d'un dessin sur les différents types de tissu 	
9.2	Effectuer la broderie au fil fetla	 Appliquer la technique de broderie fetla Réaliser le fixage du fil fetla sur le tissu Effectuer le garnissage à l'aide de Adess et kountil 	 Types de fil fetla : Fetla de Tlemcen (inoxydable). Fetla de ghardaia Fetla dorée Fetla argentée Fetla colorée Les techniques de la broderie fetla 	

MODULE : 10 Réaliser Medjboud

Durée de la formation

Théorie 10H

Pratique 170H

N°	Sous compétences		Savoirs théoriques nécessaires	s nécessaires
	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
10.1	Réaliser les dessins d'art	 Effectuer le dessin des formes élémentaires sur papier. Reproduire le dessin sur le cuir ou la salba Réaliser la frida Coller la frida Centrer la frida 	 Technique du collage du cuir ou la salba sur le carton . Technique de découpage du cuir. Cutter Mefred Les matériaux frida Le cuir (cuir de chèvre, cuir de salba) Le carton La colle blanche 	
10.2	Réaliser la broderie au fil medjboud	 Préparer les outils de broderie Préparer le post de travail Fixer le fil medjboud sur le dessin Combler les endroits vides en utilisant les perles (Adess et Kountil) Etablir la finition des motifs brodés. 	 Les types fils de broderie medjboud. Fil doré , Fil de soie , Fil de bronze Fil nylon , Fil argenté 	

MODULE : 11 Réaliser la broderie

Durée de la formation

Théorie 10H

Pratique 170H

	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
N°			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
11.1	Effectuer les dessins d'art	 Choisir le dessin Reproduire le dessin sur papier calque Reproduire le dessin exact sur les différentes parties de la pièce à broder 	 Technique de reproduction d'un dessin sur tissu Technique de calquage de dessin 	
11.2	Réaliser la technique de broderie	 Effectuer la sélection des points de broderie de l'ouvrage Choisir le fil de la broderie Réaliser la broderie de l'ouvrage 	•	

CHAMP D'ACTIVITE 4

REALISER LE MONTAGE DES TENUES

MODULE : 12 Réaliser les différentes Operations d'assemblage et de montage

Durée de la formation

Théorie 10 H

Pratique 190H

	Sous compétences professionnelles à couvrir/à expressionnelles		Savoirs théoriques nécessaires	
N°		Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
12.1	Réaliser les différentes assemblages	 Régler la machine Préparer les pièces Assembler les pièces Réaliser l'essayage Effectuer la rectification 	Technologie machineLes méthodes de piquage	Rappels sur l'hygiène et sécurité
12.2	Réaliser les montages	 Régler la machine Réunir les différents sous ensembles Piquer les coutures Monter l'ouvrage 	L'ordre chronologique des opérations de montage	

MODULE : 13 Réaliser les opérations de finition de l'habit traditionnel

Durée de la formation Théorie 24H Pratique 16H

N°	Sous compétences		Savoirs théoriques nécessaires Techniques / technologie Mathématique, Physique, Ch professionnelle, autres	es nécessaires
	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir/à exécuter		Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
13.1	Réaliser les brides, boutonnières et autres	 Préparer le poste de travail Régler les équipements Tracer les repères Exécuter les brides , boutonnières Respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement 	 Machines spéciales : Brideuse Boutonnière 	Rappels sur l'hygiène et sécurité
13.2	Repasser et presser	 Préparer le poste de travail Régler les équipements Presser les différentes parties de l'article Respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement 	 Presses et fers à repasser Matières textiles Armures 	Rappels et réglages du fer a repasser selon la matière utilisée
13.3	Réaliser la pose des boutons	 Préparer le poste de travail Régler les équipements Tracer les repères Poser les boutons sur l'article Respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement 	Machines pose boutons Types et formes de boutons	Rappels sur l'hygiène et sécurité
13.4	Contrôler l'article	 Nettoyer l'article Contrôler systématiquement l'article Emballer l'ouvrage Stocker l'article 	 Techniques d'emballage et de stockage Paramètres d'entretien Produits d'entretien de stockage 	Rappel sur l'hygiène et sécurité

CHAMP D'ACTIVITE 5

FORMATION COMPLEMENTAIRE

MODULE :14 Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial

Durée de la formation

Théorie 10H

Pratique 04H

N°	Sous compétonos	Sous compétences Activités professionnelles à couvrir (à oxécutor	Savoirs théorique	riques nécessaires	
	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres	
14.1	Identifier les différentes organisations et fonctions essentielles de l'entreprise et les tâches y afférentes	 Identifier les différentes organisations de l'entreprise : Types d'entreprise Structures hiérarchiques Structures fonctionnelles Identifier les fonctions essentielles : La fonction gestion et ses tâches essentielles La fonction financière et ses tâches principales La fonction production La fonction commerciale 	 Les statuts d'entreprise (EPE, SPA, SARL, EURL, etc.) La composante d'une entreprise (organigramme, ressource humaine, équipements) Bilan financier, rendement Règlement intérieur d'une entreprise 		
14.2	Identifier les notions de base de l'offre et la demande, de la rentabilité et de la facturation	 Identifier les notions de base sur les coûts de revient, le rendement d'une main d'œuvre qualifiée (temps unitaire) Définir les principes et la fonction de régulation du marché sur le coût des biens et services proposés Rédiger et établir une facture et les démarches de recouvrement 	 Cheminement de base sur le calcul du rendement d'une main d'œuvre (Taux horaire) Barème des prix en vigueur relatif aux prestations de service 		

	Sous compétences	ompetences Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Savoirs théorique	irs théoriques nécessaires	
N°	professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres	
14.3	Développer les notions de base d'une approche entreprenariale	 Comprendre le fait d'orienter un projet vers les besoins du client et les opportunités du marché Identifier les avantages et l'intérêt de proposer des produits nouveaux Distinguer les différentes fonctions et leur interaction en matière de produit, de prix, de marché et de promotion 	 Développer les notions et principes de satisfaction des besoins du Client Expliquer les avantages des produits novateurs Présenter les principes de base de la liaison : Produit - Prix et Promotion 		
14.4	Développer les principes de base pour une auto évaluation de ses capacités professionnelles	 Identifier les exigences de la fonction « entreprenariat » Définir les compétences essentielles de cette fonction telles que l'expérience professionnelle approfondie et la maîtrise du métier Mesurer ses capacités professionnelles et personnelles pour mener à bien un projet Définir les atouts nécessaires à un Entrepreneur pour réussir son projet 	 Présenter les règles élémentaires pour monter et réaliser un projet qui réussi Présenter les atouts et les motivations nécessaires à un Promoteur de projet 		
14.5	Identifier les règles de gestion de la matière première et de la pièce de rechange	 Définir les différents composants S'informer sur les techniques de gestion Identifier les outils de gestion S'informer sur les procédures d'entrée et de sortie des produits du magasin Définir les techniques de rangement et d'entreposage sur différents types de support et de rayonnage 	 Présenter les différents modèles d'outils de gestion : Fiche d'inventaire Bon d'entrée Bon de sortie Bon de commande Bon de livraison Démontrer les techniques d'approvisionnement du magasin Présenter les différents modèles de support et rayonnage de rangement 		

MODULE : 15 S'initier sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

Durée de la formation Théorie 20 H Pratique 12 H

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Savoir faire théoriques nécessaires	
	•		Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
15.1	Elaborer un curriculum vide (CV)	 S'informer sur les avantages d'un CV bien élaborer et de son utilisation 	 Modèle de rédaction d'un curriculum vitae 	
		Identifier la structure et le rôle d'un curriculum vitae (CV)	 Les principes directeurs et les avantages de l'utilisation d'un CV 	
		 Décrire les composantes avec précision : identité, cursus et profil de formation, expérience professionnelle, qualité personnelle,etc. 		
15.2	2 Rédiger une lettre de motivation (demande d'emploi)	Identifier la structure d'une demande d'emploi (expéditeur, destinataire, l'objet, la date)	 Modèle de rédaction de la demande d'emploi 	
		Définir les éléments pertinents de la demande d'emploi : référence de formation, expérience, présentation, age,etc.	 Appliquer les techniques de communication 	
		Formuler et personnaliser la demande d'emploi par la volonté d'obtenir l'emploi, la disponibilité, la loyauté et l'engagement		

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Savoir faire théorig	ues nécessaires
	professionnenes		Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
15.3	Préparer et réaliser un entretien d'embauche.	 Saisir l'importance de se préparer à un entretien d'embauche Manifester son intérêt pour l'emploi et faire preuve de courtoisie au moment de l'entrevue Distinguer les différents types d'entrevue, en tenant compte de leurs atouts Rechercher les informations sur : l'entreprise : sa place et son importance sur le marché, ses produits, ses perspectives le futur métier envisagé : ses exigences et les conditions de son exercice 	Applications des simulations	
15.4	Identifier les techniques de recherche d'emploi et les démarches pour l'auto emploi	 C les structures du service public chargé Identifier les formalités d'inscription comme demandeur d'emploi Rechercher des informations sur les entreprises et leurs besoins en main d'œuvre qualifié Rechercher les informations sur le dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'état 	 présentation du service public chargé de l'emploi : localisation et mission (ANEM-ALEM- la commune,etc.) information sur le tissu économique de la région et de la localité présentation du dispositif d'aide en emploi mis en place par l'état : DIPJ-ANSEJ-ANJEMetc. 	

4.6. Curriculum et plan de formation de l'entreprise formatrice

CHAMP D'ACTIVITE 02

Réaliser les travaux de la coupe des différentes tenues de l'Habit traditionnel

MODULE: 7 Tracer les bases

Durée de formation

Heures 94 H

N°	Sous Compétences professionnelles à	elles à Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
	acquérir	•	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6		
7.1	Effectuer les mesures	 Identifier et utiliser les outils de mesure. Procéder à la prise de mesure. Utiliser le tableau de mesure. 										
7.2	Tracer les bases sur le papier	 Choisir le papier (papier kraft) Effectuer le traçage. Réaliser le cadre (empreinte) 										

⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP

⁽²⁾ l'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation

MODULE :8 Réaliser les transformations de base

Durée de formation

Heures 98H

N°	Sous Compétences professionnelles à	ofessionnelles à Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
	acquérir	F	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6		
8.1	Identifier et choisir le modèle	Choisir le modèle .Identifier les étapes du modèle										
8.2	Transformer la base selon le modèle	 Réaliser la transformation du corsage. Réaliser les découpes Classer les empiècements 										
8.3	Réaliser le traçage de patron sur tissu	 Effectuer le placement des patrons sur le tissu . Effectuer le tracé des contours du patron sur le tissu . Réaliser le matelas 										

N°	Sous Compétences professionnelles à	professionnelles à Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)									
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6		
8.4	Effectuer la coupe de matelas	 Identifier le matériel de découpe . Procéder à la coupe de tissu. Répartir et ranger les pièces coupées 										

 ⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP
 (2) l'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation

CHAMP D'ACTIVITE 3

REALISER LES DESSINS D'ART ET LES DIFFERENTES BRODERIES SUR TISSU

MODULE: 9 Réaliser la broderie au fil de fetla

Durée de la formation

Heures 300 H

N°	Sous Compétences professionnelles à	nnelles à Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6		
9.1	Réaliser les dessins d'art	 Choisir les motifs du dessin Dessiner les formes élémentaires sur papier. Reproduire le dessin sur la pièce 										
9.2	Effectuer la broderie au fil fetla	 Appliquer la technique de broderie fetla Réaliser le fixage du fil fetla sur le tissu Effectuer le garnissage à l'aide de Adess et kountil 										

 ⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP
 (2) l'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation

MODULE: 10 Réaliser Medjboud

Durée de la formation

Heures 610 H

N°	Sous Compétences professionnelles à	rofessionnelles à Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du plan de formation	Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
10.1	Réaliser les dessins d'art	 Effectuer le dessin des formes élémentaires sur papier. Reproduire le dessin sur le cuir ou la salba Réaliser la frida Coller la frida Centrer la frida 								
10.2	Réaliser la broderie au fil medjboud	 Préparer les outils de broderie Préparer le post de travail Fixer le fil medjboud sur le dessin Combler les endroits vides en utilisant les perles (Adess et Kountil) Etablir la finition des motifs brodés. 								

 ⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP
 (2) l'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation

MODULE: 11 Réaliser la broderie

Durée de la formation

Heures 600H

N°	Sous Compétences professionnelles à	professionnelles à Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6		
11.1	Effectuer les dessins d'art	 Choisir le dessin Reproduire le dessin sur papier calque Reproduire le dessin sur les différentes parties de la pièce à broder 										
11.2	Réaliser la technique de broderie	 Effectuer la sélection des points de broderie de l'ouvrage Choisir le fil de la broderie Réaliser la broderie de l'ouvrage 										

 ⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP
 (2) l'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation

CHAMP D'ACTIVITE 4

REALISER LE MONTAGE DES TENUES

MODULE: 12 Réaliser les différentes Operations d'assemblage et de montage

Durée de la formation

Heures 690 H

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)									
	acquérir	•	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6		
12.1	Réaliser les	Régler la machine										
	différentes	Préparer les pièces										
	assemblages	Assembler les pièces										
		Réaliser l'essayage										
		Effectuer la rectification										
12.2	Réaliser les montages	Régler la machine										
	_	Réunir les différents sous ensembles										
		Piquer les coutures										
		Monter l'ouvrage										

 ⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP
 (2) l'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation

MODULE : 13 Réaliser les opérations de finition de l'habit traditionnel

Durée de la formation

Heures 40 H

N°	Sous Compétences professionnelles à	professionnelles à Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
	acquérir			E.F.P.	1	2	3	4	5	6		
13.1	Réaliser les brides, boutonnières et autres	 Préparer le poste de travail Régler les équipements Tracer les repères Exécuter les brides , boutonnières Respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement 										
13.2	Repasser et presser	 Préparer le poste de travail Régler les équipements Presser les différentes parties de l'article Respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement 										

N°	Sous Compétences professionnelles à	sionnelles à Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
	acquérir		Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6		
13.3	Réaliser la pose des boutons	 Préparer le poste de travail Régler les équipements Tracer les repères Poser les boutons sur l'article Respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement 										
13.4	Contrôler l'article	 Nettoyer l'article Contrôler systématiquement l'article Emballer l'ouvrage Stocker l'article 										

^{1 |} Confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP
(2) l'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation

1. Grille de notation et d'évaluation des compétences professionnelles

Degrés	Signification	Mentions	Notes
1	Une performance correspondant aux exigences d'une manière exceptionnelle	excellent	moins de 20 – 18
2	Une performance correspondant très bien aux exigences	très bien	moins de 18 - 15
3	Une performance correspondant entièrement bien aux exigences	bien	moins de 15 - 12
4	Une performance correspondant assez bien aux exigences	assez bien (moyen)	moins de 12 - 10
5	Une performance caractérisée par des insuffisances et qui ne répond pas aux exigences, mais qui relève des connaissances de base permettant de corriger les insuffisances dans un délai relativement court	insuffisant	moins de 10 - 6
6	Une performance qui ne correspond pas aux exigences. Les connaissances de base sont si incomplètes que les insuffisances ne peuvent pas être corrigées dans un délai relativement court	très insuffisant	moins de 6 - 0

2. Grille d'évaluation des qualités personnelles et comportementales

Evaluation en rappo	Evaluation en rapport avec la grille de notation											
Indicateurs	1	2	3	4	5	6						
Critères	moins de de 20 – 18	moins de 18 - 15	moins de 15 - 12	moins de 12 - 10	moins de 10 - 6	moins de 6 - 0						
Intérêt au travail	Intérêt soutenu	Intérêt appréciable	Intérêt moyen	Intérêt insuffisant	Peu d'intérêt	Sans intérêt						
Esprit d'initiative	Sans élevé d'initiative	Initiative remarquée	Initiative ponctuelle	Initiative limitée	Initiative très limitée	Sans initiative						
Organisation et hygiène	Très bonne organisation et hygiène	Organisé et soigneux	Ordre et hygiène moyens	Ordre et hygiène insuffisants	Peu ordonné	Sans ordre ni hygiène						
Comportement et sociabilité	Exemplaire	Correct	Acceptable	Insuffisant	Caractériel et peu ouvert	Négligé et individuel						
Ponctualité et assiduité	Très ponctuel et assidu	Retards et absences très rares	Retards et absences rares	Retards et absences notables	Retards et absences répétées	Retards et absences fréquents						

5. Mise en œuvre du programme de formation: Organisation pédagogique et évaluation des compétences

5.1. Organisation pédagogique de la formation

Le programme de formation par apprentissage est mis en en œuvre conjointement par l'EFP et l'entreprise formatrice. Pour garantir une qualité de formation à l'apprenti, il est indispensable d'organiser les relations de travail entre le maître d'apprentissage et le formateur et d'assurer leur étroite collaboration par des rencontres régulières et permanentes.

Le programme de formation est le document de base qui définit les compétences à acquérir par l'apprenti durant son cursus de formation. Il constitue un outil pédagogique de référence pour le formateur et le maître d'apprentissage qui doivent organiser chacun dans son domaine, leur action de formation conformément à la structuration des différents modules de formation en respectant particulièrement les temps consacrés à chaque module.

L'organisation pédagogique de la formation de l'apprenti dans son volet mise en oeuvre, est définie dans son ensemble par l'EFP qui coordonne le déroulement du cursus de l'apprenti.

L'EFP fixe en relation avec l'entreprise formatrice, l'emploi du temps en définissant les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

L'emploi du temps fixé est communiqué aux formateurs chargés du suivi et de la FTTC et au maître d'apprentissage ainsi qu'à l'apprenti. L'ATP chargé de l'apprentissage assure la coordination entre les différents intervenants et veille au respect de l'emploi du temps.

5.2. Organisation de la formation au sein de l'établissement de formation

Pour être efficace, la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'EFP, doit être organisée de façon méthodique dans ses différents volets depuis la rentrée en formation jusqu'à l'examen de fin d'apprentissage :

- Organisation et harmonisation des rentrées
- Constitution de groupes homogènes d'apprentis
- Affectation de formateurs de la spécialité pour les cours de la FTTC
- Désignation des salles de cours et des ateliers pour les travaux pratiques avec les équipements et la matière d'œuvre nécessaires en fonction du programme de formation
- Préparation des aides didactiques à remettre à l'apprenti
- Organisation et gestion des évaluations périodiques des compétences
- Préparation et organisation de l'examen de fin d'apprentissage.

5.2.1. Organisation des rentrées en formation par apprentissage

La rentrée en formation par apprentissage est un moment fort dans le déroulement du cursus de l'apprenti. Elle doit être organisée minutieusement de l'accueil de l'apprenti jusqu'au lancement concret de la formation.

(1) Harmonisation des rentrées :

Pour des raisons évidentes d'efficacité et de qualité de la formation ainsi que de coordination des activités pédagogiques, il est indispensable de fixer une même date de rentrée en apprentissage pour tous les apprentis d'un même groupe de façon à permettre un déroulement régulier de leur cursus de formation.

Ainsi le suivi de la formation pratique et les évaluations périodiques des compétences acquises deviennent plus aisées et faciles à programmer.

Il est recommandé d'organiser deux (02) rentrées en apprentissage par an à une date préalablement fixée (octobre et février), en rapport avec les périodes de validation des contrats d'apprentissage.

Afin d'exploiter au maximum les opportunités de formation révélées tardivement, il peut être envisagé exceptionnellement une 3^{ème} rentrée (avril) dont la date doit être fixée également au préalable.

(2) Constitution des groupes homogènes d'apprentis :

Après la validation des contrats d'apprentissage et sous la coordination de la DFEP, les EFP en collaboration avec le CAAL, doivent constituer des groupes homogènes d'apprentis ayant un même niveau d'accès et une même spécialité. Chaque groupe ne devrait pas dépasser le nombre de 25 apprentis.

En raison de la difficulté objective, liée aux effectifs réduits de certaines spécialités dans un même établissement, il est préconisé 3 cas possibles :

- Au sein d'un même établissement, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité à chaque fois que l'effectif des apprentis est suffisant;
- Si l'effectif des apprentis est insuffisant, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité au niveau d'un établissement choisi en raison de son affectation pédagogique, regroupant des apprentis de deux ou plusieurs établissements organisés en zone géographique (selon la démarche « zoning »);
- Exceptionnellement, pour les apprentis en effectif très réduit, il est recommandé d'organiser un groupe pour une famille de métiers en respectant le même niveau de formation.

(3) Concertation avec l'entreprise formatrice :

Afin d'assurer une bonne coordination entre la formation pratique et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) et une prise en charge correcte de l'apprenti dans les deux lieux de formation, il est indispensable que l'EFP organise une concertation avec l'entreprise formatrice au début de la formation. L'EFP et l'entreprise formatrice doivent fixer d'un commun accord les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

5.2.2. Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)

La Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) est organisée sur la base du « Curriculum de l'Etablissement de formation » (voir 4.5.).

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est laissée à l'initiative de l'EFP qui doit déterminer un emploi du temps équilibré en tenant compte de la durée de formation exprimée en semaines pour chaque groupe d'apprentis. Cette répartition est à réaliser au début de la formation.

Cette démarche permet une organisation souple et cohérente du cursus de formation de l'apprenti. Elle permet également l'organisation de périodes de formation par le regroupement des apprentis pour une période donnée à chaque fois que nécessaire, tel que pour la formation de base, ou en fonction du contexte géographique ou de l'organisation spécifique des activités pédagogiques et de l'entreprise.

Toutefois, le volume horaire semestriel indiqué par le tableau « Découpage horaire par semestre et par module de formation » (voir 4.4.) doit être respecté de manière à assurer un déroulement cohérent du cursus de l'apprenti et faciliter les évaluations périodiques.

Autant que faire se peut le déroulement de la FTTC doit être mis en relation avec la formation pratique. Cette action peut être rendue possible avec une relation de travail étroite à développer entre le formateur et le maître d'apprentissage.

Il est rappelé que la FTTC comprend également des exercices et des travaux pratiques en ateliers au sein de l'EFP à chaque fois que le programme l'exige ou que certaines activités professionnelles ne soient pas exécutées par l'entreprise formatrice (voir 5.3).

La FTTC doit être assurée par un formateur de la spécialité, ayant le niveau souhaité et exceptionnellement par un formateur de la même branche professionnelle.

5.2.3. Formation de base au niveau de l'EFP

La méthodologie proposée préconise une formation de base à assurer à l'apprenti au début de sa formation, dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2. Elle est définie pour chaque métier/ spécialité au début du curriculum de l'établissement de formation dans le Champ N°1 « Formation de base ». Cette formation de base est destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au sein de l'entreprise formatrice.

La durée de cette formation est définie en fonction du niveau de technicité de chaque métier (spécialité) et de la complexité des activités à réaliser. Elle est assurée par l'EFP et peut être organisée sous forme de stage bloqué en une ou deux périodes selon les conditions spécifiques de chaque métier (spécialité) et/ ou de chaque région ou localité.

5.2.4. Formation complémentaire

Le curriculum prévoit une formation complémentaire destinée à renforcer les compétences professionnelles de l'apprenti par un élargissement de ses connaissances et savoirs faire. Le but de cette formation complémentaire est de donner à l'apprenti une formation aussi complète que possible facilitant son insertion dans la vie professionnelle, avec une plus large employabilité.

Cette formation complémentaire est assurée à travers des modules conçus de façon à faire acquérir à l'apprenti :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial, lui permettant de mieux comprendre l'organisation, la gestion et l'intérêt de l'entreprise où il travaille et de se s'initier à l'esprit entrepreneurial, visant l'auto emploi et le montage de petits projets;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique lui permettant de gérer efficacement son activité professionnelle d'une part et d'élargir et d'actualiser ses connaissances techniques et technologiques par l'accès au réseau Internet d'autre part;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle à travers les techniques de recherche d'emploi par une présentation dynamique de sa candidature à occuper un emploi et une meilleure connaissance des acteurs du marché de l'emploi et de son organisation.

Compte tenu de leur spécificité, certains métiers/ spécialités intègrent l'initiation à l'utilisation de l'outil informatique au niveau du Champ d'activité N°1 « Formation de base ». De ce fait, la formation complémentaire ne reprend pas ce module pour ces métiers/ spécialités.

Enfin, d'autres métiers (spécialités) ont nécessité l'introduction d'un module technique complémentaire lié à la possibilité (éventualité) d'extension de l'activité du métier pour une gestion technique spécifique ou un élargissement des compétences professionnelles avec certaines options.

La formation complémentaire est organisée par l'EFP en collaboration avec l'entreprise. Elle peut comporter des démonstrations et des aspects pratiques, notamment par des visites d'entreprises et d'institutions en relation avec les objectifs de la formation.

5.3. Formation au sein de l'entreprise formatrice

La formation au sein de l'entreprise formatrice est organisée sur la base du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.), dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2.

Elle concerne essentiellement des aspects pratiques à travers des activités et des gestes professionnels exécutés par l'apprenti de manière répétitive et progressive en cours d'activité professionnelle. Elle doit être également renforcée par des démonstrations et explications techniques et technologiques réalisées par le maître d'apprentissage.

Cette formation constitue une partie essentielle du cursus de l'apprenti. Une attention particulière doit être accordée à son organisation, son suivi et son évaluation. Elle est encadrée par un maître d'apprentissage désigné par l'entreprise formatrice parmi les ouvriers ou cadres qualifiés ou spécialisés en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Malgré les contraintes objectives liées à la programmation des activités, l'entreprise doit faire l'effort de réaliser le plan de formation de l'apprenti le plus prés possible du contenu du programme de formation, en relation avec la FTTC.

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est fixée en relation avec les horaires de travail de l'entreprise et l'emploi du temps défini pour la FTTC. Cette répartition donne lieu à l'élaboration par l'entreprise d'un plan de formation personnalisé pour l'apprenti par référence au « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.).

5.4. Suivi et évaluation des compétences

5.4.1. Organisation du suivi de l'apprenti

Le suivi régulier de l'apprenti en milieu professionnel et au niveau de l'établissement de formation est réalisé par les formateurs de l'EFP en relation avec le maître d'apprentissage. Il fait l'objet d'un planning des visites au niveau de l'entreprise formatrice.

Le nombre de ces visites est fixé à deux visites au moins par semestre. Chaque visite donne lieu à un rapport - modèle « *fiche de visite ».* Ce rapport comprend outre les informations générales relatives à l'apprenti, le maître d'apprentissage et l'entreprise formatrice, les observations quant aux conditions de la formation, le respect du plan de formation et l'assiduité de l'apprenti.

Des réunions périodiques de coordination entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage concernés doivent être organisées à l'effet d'ajuster le cas échéant le plan de formation de l'apprenti. Ces réunions devraient permettre d'apporter des solutions aux contraintes éventuelles rencontrées en cours de formation et notamment le rapport qui doit exister entre la FTTC et la formation en entreprise. En fonction des thèmes abordés, des représentants des apprentis pourraient être associés à certaines rencontres.

Pour assurer un suivi régulier et un encadrement de qualité des apprentis, l'EFP doit mobiliser un nombre de formateurs suffisant en veillant à une juste répartition des tâches de chacun, en même temps que des moyens de leurs déplacements et de motivation.

L'organisation des réunions périodiques de coordination, requiert la même attention. Pour garantir leur efficacité, atteindre les résultats escomptés et impliquer les maîtres d'apprentissage, il est nécessaire de réunir les conditions de travail acceptables et des mesures incitatives.

Le livret d'apprentissage est un instrument pédagogique essentiel pour le suivi du cursus de formation de l'apprenti. Il est mis à la disposition de chaque apprenti par l'EFP au même titre que le contrat d'apprentissage. C'est un document personnel de l'apprenti qui porte sur toutes les activités et tâches qu'il réalise en cours de formation aussi bien en entreprise qu'au niveau de l'EFP durant toute la durée de sa formation.

Le livret d'apprentissage comporte toutes les informations observations et recommandations relatives au déroulement du cursus de l'apprenti. Il est contrôlé régulièrement par le maître d'apprentissage et le formateur chargé du suivi.

Pour donner toute son efficacité à cet instrument pédagogique, le livret d'apprentissage doit être adapté à la nouvelle méthodologie de formation professionnelle par apprentissage.

5.4.2. Evaluation périodique et les instruments pédagogiques

Les évaluations périodiques sont organisées au minimum une fois par semestre. Elles portent sur le programme dispensé au cours du semestre considéré et les compétences dont les modules sont achevés.

Selon le cas, elles consistent en des exercices écrits ou la réalisation de produits ou de prestations et sont pratiquées par le formateur pour la FTTC (au sein de l'EFP) et par le maître d'apprentissage pour la partie pratique (au sein de l'entreprise formatrice).

La notation se fait sur la base de la *grille de notation et d'évaluation* donnée à la fin du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise ». Cette grille constitue la référence pour les évaluations périodiques aussi bien pour la FTTC que pour la formation en entreprise.

La note d'évaluation globale pour le semestre inclue la FTTC et la partie entreprise. Pour chacune des deux parties, les notes sont affectées d'un coefficient en fonction du poids relatif et pour chaque compétence (ou module).

Outre, les évaluations périodiques ci-dessus évoquées, l'évaluation se fait à travers des tests ponctuels organisés à l'initiative des formateurs et des maîtres d'apprentissage qui portent des appréciations et formulent des conseils aux apprentis en cours de formation entre deux périodes d'évaluation semestrielle.

Les notes d'évaluation semestrielle peuvent, le cas échéant, être prises en compte par le jury lors des délibérations pour l'examen de fin d'apprentissage. Leur impact est laissé à l'appréciation des membres du jury et défini par voie réglementaire.

5.4.3. Examen de fin d'apprentissage

A la fin de sa formation, l'apprenti est soumis à un Examen de fin d'apprentissage (EFA). L'examen de fin d'apprentissage est une exigence de l'institution qui a pour but de prouver que le niveau de qualification prévu a été atteint et que les compétences sont acquises par rapport aux exigences d'exercice du métier.

(1) Organisation et épreuves de l'EFA:

L'examen de fin d'apprentissage est organisé sous la responsabilité de l'Etablissement de formation professionnelle en collaboration avec l'entreprise formatrice. Il porte sur les matières enseignées pendant le cursus de formation et comprend des épreuves écrites et la réalisation de produits ou de prestations, selon les thèmes de sujets retenus.

En règle générale, l'examen se déroule au sein de l'EFP. Toutefois, si les conditions de réalisation de produits ou de prestations ne sont pas réunies au sein de l'EFP, les épreuves concernant cette partie peuvent se dérouler au sein de l'entreprise formatrice sous le contrôle des formateurs de l'EFP en collaboration avec le maître d'apprentissage. Les conditions matérielles pour le déroulement de l'EFA sont réunies par l'EFP.

Les épreuves de l'EFA sont choisies sur la base des propositions de sujets d'examen formulées par les formateurs en collaboration avec les maîtres d'apprentissage. Elles doivent être présentées selon les normes techniques et des standards reconnus.

Elles ne doivent comporter aucune erreur. Elles doivent comporter le temps alloué pour la qualification visée et le débit matière. Pour la partie pratique, les épreuves doivent porter sur l'activité normale de l'apprenti à son poste de travail.

Les épreuves ainsi conçues doivent être transmises à l'institution compétente en matière d'examen pour leur validation et la sélection finale des sujets d'examen. Les sujets retenus doivent être transmis sous pli cacheté à l'EFP concerné au plus tard 15 jours avant la date prévue de l'examen pour permettre son organisation matérielle dans de bonnes conditions.

La correction des épreuves et l'attribution des notes sont faites par des formateurs et des maîtres d'apprentissage choisis préalablement, en préservant l'anonymat des candidats. Pour les épreuves pratiques (réalisation d'ouvrages à l'échelle réelle) l'évaluation et la notation est faite par au minimum par un binôme (un formateur et un maître d'apprentissage) qui peut être élargi selon le cas et le besoin à un groupe d'évaluateurs choisis en raison de leur qualification et compétence.

Les modalités de correction et d'attribution des notes sont fixées par l'administration de la formation professionnelle qui définit :

Les coefficients par matière ;

- La note éliminatoire :
- La note moyenne d'admission à l'examen de fin d'apprentissage ;
- Les conditions de prolongation de formation.

Les critères ainsi définis sont portés à la connaissance de l'apprenti à évaluer.

(2) Le Jury d'examen

Le jury d'examen est composé de formateurs et de maîtres d'apprentissage, de professionnels et de pédagogues. Il est présidé par le Directeur de l'EFP qui assure son secrétariat technique.

Il est fortement recommandé de faire participer des représentants des opérateurs économiques du métier (spécialité), des chambres consulaires et d'unions professionnelles de la branche au jury d'examen et les impliquer particulièrement dans ce processus d'évaluation des apprentis.

Le jury d'examen veille au respect des procédures en matière de :

- Ouverture des plis ;
- Surveillance et de bon déroulement de l'examen ;
- Vérification des conditions matérielles de l'examen ;
- Respect des modalités de correction des épreuves.

Le jury délibère sur les résultats obtenus par les candidats et élabore le procès verbal de l'examen qui mentionne les candidats :

- Reçus avec ou sans mention ;
- Repêchés (rachats);
- Echecs avec ou sans possibilités de repasser l'examen ;
- Les prolongations de la formation.

Sur la base des résultats proclamés, l'administration de la formation professionnelle délivre les diplômes aux candidats reçus.

Ces dispositions sont précisées par l'administration de la formation professionnelle par voie réglementaire.